Image not found or type unknown

# Contrat de mission et IFM/ICCP

Par **Shoo0**, le **20/06/2011** à **10:28**

Bonjour,

Actuellement dans une entreprise, embauchée via intérim je viens de reçevoir mes contrats (2 exemplaires) et me demande (en tant que novice) à qui dois-je retourner l'un des exemplaires.

Par ailleurs, je ne connais pas la nature de mon contrat (si intérim ou CDD). Mais j'ai quelques informations qui pourraient peut-être m'aider à y voir plus clair, j'ai un peu besoin de votre lumière:

J'ai de marqué dans la partie "rémunération du salarié" :
IFM à 0 ou 10% ICCP 10%

Mon contrat se renouvelle aujourd'hui. Dans le cas où je sois sous contrat intérimaire, toucherai-je l'IFM pour la semaine que j'ai effectuée précédemment ?

Je n'y comprends rien, en fait ! C'est affolant :)

Pourriez-vous éclairer ma lanterne svp? Merci...

Par **rugbys**, le **20/06/2011** à **19:57**

Bonjour,
Tout d'abord, il est noté sur le contrat de mission à qui vous devez renvoyer le contrat avec l'adresse(en général 2 exemplaires : 1 pour vous, 1 pour l'agence intérim)
je vous conseille de vous rapprocher de l'agence intérim qui se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.
CDLT

Par **P.M.**, le **20/06/2011** à **22:13**

Bonjour,
La nature du contrat doit être mentionnée dessus et en principe c'est un contrat de travail temporaire (intérim), s'il est indiqué contrat de mission, ce qui correspond d'ailleurs à l'Indemnité de Fin de Mission...

Laquelle doit vous être versée sur l'ensemble de la mission si vous ne la rompez pas à votre initiative avec la paie suivante, viendra en plus l'indemnité de congés payés...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés